REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Séance du</u> : mardi 09 Décembre 2014 à 20 h 30

Sous la Présidence de : Madame ROYER Chantal Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames. FRUALDO Annie QUIVIGER Ginette SASSI Valérie MICHOT Christine DE CUYPER Corinne PIATTI Giselle BOUCHU Corinne. Messieurs HUGOT Daniel ROBLOT Michel PISCERI Rudy CHENAL Thierry MONNAUX Henri CAUSSARD J.Pierre

Absents: Monsieur MATHIEU Christophe (pouvoir Md SASSI V.)

Secrétaire de séance : Madame FRUALDO Annie

AFFAIRE BEAU Claude (jardin prés du Gymnase)

> Jugement rendu par le Tribunal Administratif de Dijon le 30 Octobre 2014, sur l'exercice du droit de préemption pour l'achat du jardin cadastré AO 10 appartenant à Monsieur MAZZOLINI Patrice et contesté par Monsieur et Madame BEAU Claude.

Il est demandé à la commune d'annuler les délibérations du CM des 29 Mai et 09 Juillet 2013. Sommes dues à Monsieur et Madame BEAU Claude 35 € (contribution aide) et 1.000 € au titre des frais.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de faire appel à cette décision (par 10 pour 2 non et 3 abstentions).

Madame le Maire fait part aux élus du courrier envoyé par Madame BEAU Martine, relatif à l'absence de Madame FRUALDO Annie en début de séance du 23 Octobre 2014 et de la réponse faite. En effet, les élus avaient décidé d'indiquer la présence de Madame FRUALDO à cette séance. La remarque de Madame BEAU étant envoyée également aux services Préfectoraux, ceux-ci ont été saisis par l'envoi de la réponse faite à Madame BEAU. A ce jour, aucune remarque nous a été formulée.

ETUDE DEVIS T.P.I.L.

Déplacement des 2 mâts E.P. Chemin des Hâtes, permettant un meilleur passage des engins agricoles. Devis T.P.I.L. 2.210,40 € TTC. Il est demandé de pouvoir consolider les abords de ce chemin, côté chemin du cimetière.

➤ Boîte de branchement supplémentaire au regard du chantier de M. DE FARIA Route de Chéu. 2.021.50 € à prendre en charge par le demandeur. Cette prise en charge vient en complément du programme PVR, mis en place pour les 2 premiers branchements.

Ces 2 offres ont été acceptées à l'unanimité.

DEVIS SIVU du Moulin des Fées

Renforcement eau potable avec fourniture et pose d'un poteau d'incendie au hameau des Prés du Bois d'en Bas.

Pose et fourniture : 2.676.00 € TTC

➤ Renforcement : 13.560.00 € TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces devis et dit que les crédits seront prévus au budget principal 2015. La commande sera passée auprès du SIVU.

VENTES DOMANYS

Avis à émettre sur la vente de biens immobiliers appartenant à DOMANYS.

➤ Partie Maison de retraite :

185.699,17 €

▶Pavillon n° 5, 1 bis Rue des Anciens Combattants d'Algérie 86.200,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces différentes cessions par DOMANYS.

INDEMNITE DU RECEVEUR ANNEE 2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de verser l'Indemnité de Conseil pour 2014, de 518.39 € brut à Monsieur BOUCHE Laurent Receveur Municipal.

VENTE PARCELLE Z.A. « Le Clouzeau » CUMA de LIGNY LE CHATEL

Demande de la CUMA agricole pour l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée AR 220 (1hect. 16ares) environ 1/3. 4.000 M².

Il y aura lieu de prévoir un accès direct sur la route et délimitation par le géomètre.

Il est décidé de revoir le tarif initial de 3.82 € du M². Il est précisé que ce terrain est à viabiliser en totalité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL (ENTRETIEN DE LA STATION D'EPURATION DE LIGNY)

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte de signer une convention avec la Communauté de Communes du Pays Chablisien sur la mise à disposition de personnel pour l'entretien de la station d'épuration de Ligny le Châtel 19% de la rémunération.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait part à l'Assemblée du prochain achèvement des travaux de construction du restaurant scolaire ce qui permettra à la commune de pouvoir percevoir rapidement, les subventions accordées et notamment celle au titre du FEADER.

Fait à LIGNY LE CHATEL le 10 Décembre 2014,

Les Membres Présents,

le Maire ROYER Chantal